



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 4 juillet 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 23 ^{ème} délibération
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER
MERY	Eudes BOUVIER
PUGNY CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Michael ETHEVE	Bureau d'Etudes Blezat
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Yves GRANGE	ENTRELACS
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Fabrice BURDIN	Responsable Agriculture
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Matilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 juin 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 35 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 23 présents et 25 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 20 Année : 2019

Exécutoire le : 11 JUIL. 2019

Affichée le : 11 JUIL. 2019

Visée le : 11 JUIL. 2019

TOURISME

Réhabilitation de l'embarcadère de Chanaz Demande de subvention

Monsieur le Président rappelle que l'embarcadère de Chanaz, réalisé il y a 25 ans, accueille d'une part les touristes en tant que plaisanciers et promeneurs, les usagers des compagnies de bateaux de croisières mais sert également de terrasse aux clients des restaurants situés à proximité et de lieux de promenade le long du canal de Savières. Le linéaire de l'embarcadère fait donc l'objet d'un usage multi-activités tout au long de l'année

Un diagnostic de la structure a révélé des désordres tant sur le platelage que sur la structure porteuse elle-même remettant en cause la sécurité de l'ouvrage. Les travaux envisagés permettront d'aménager l'embarcadère de manière adéquate pour l'ensemble des usages (embarquement et débarquement des clientèles des bateaux de croisière, terrasse des restaurants et promenade à pieds) et d'assurer la sécurité des visiteurs.

Monsieur le Président rappelle que qu'un groupement de commande entre Grand Lac et la commune de Chanaz a été constitué pour ces travaux qui commenceront à l'automne de cette année.

Le montant des travaux pris en charge par Grand Lac dans l'exercice de sa compétence embarcadère des bateaux à passagers est de 259 754 € HT.

Monsieur le Président indique que ce projet est éligible à une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre du tourisme fluvial.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le président à demander une subvention dans le cadre du tourisme fluvial auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes ou de tout autre organisme et à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 4 juillet 2019

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 23
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Réhabilitation de l'embarcadère de Chanaz - Demande de subvention

Date de transmission de l'acte : 11/07/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 11/07/2019

Numéro de l'acte : d2922 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190704-d2922-DE

Date de décision : 04/07/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions